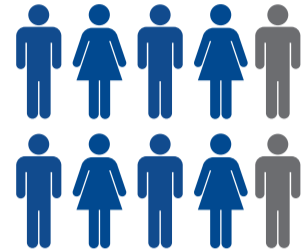


Examen médical annuel, examen de la vue et revue des médicaments

Santé publique Ottawa recommande aux aînés de faire évaluer régulièrement leur santé par un médecin ou une infirmière praticienne, de signaler leurs chutes, de subir un examen annuel de la vue et de faire réviser leurs médicaments chaque année par un médecin ou un pharmacien.



8
aînés sur
10



estiment que subir un examen annuel de la vue diminue leurs risques de chute.

71%



des aînés ont subi un examen physique général il y a moins de un an.



75%



des aînés ont subi un examen de la vue il y a moins de un an.



43%



des aînés prennent au moins quatre médicaments différents par jour, sur ordonnance ou non, ce qui augmente leurs risques de chute.



79%



des aînés qui prennent plus de quatre médicaments différents par jour ont discuté des possibles effets secondaires au moins une fois avec leur fournisseur de soins de santé au cours de la dernière année.



Pour obtenir des renseignements sur le Sondage sur la prévention des chutes chez les personnes âgées et sur les ressources en matière de prévention des chutes, visitez ottawa.ca/rapportsante ou appelez la Info-santé publique Ottawa, au 613-580-6744.